Urbanisme

+ Suite à la visite sur le terrain situé en face du château d'eau, les élus sont invités à prendre connaissance du plan cadastral de la parcelle sur laquelle est envisagée la construction de la gendarmerie. En effet par courrier en date du 23 septembre 2010, le Maire a été informé que le colonel en charge du groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor avait été autorisé à prévoir la construction d'une nouvelle caserne sur Plouguenast; caserne devant accueillir 5 sous-officiers et un gendarme adjoint volontaire.

Le terrain appartenant à la CIDERAL, c'est elle qui s'occupera de l'opération « gendarmerie ».

Le reste du terrain pourrait être utilisé pour réaliser un lotissement communal si aucune contre-indication ne vient interférer dans le projet. Cela implique bien entendu la modification du PLU. Le terrain dispose d'une surface d'environ 15500 m2, la gendarmerie a un besoin d'au moins 5000 m2.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire a engagé toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ce projet et à solliciter la CIDERAL en fonction de ses compétences pour ce projet de lotissement (assistance maîtrise d'ouvrage....).

+ Concernant le lotissement de l'Hotel Neuf, le dernier lot est en train de se vendre. Un tableau récapitulatif des lots vendus et réservés est présenté aux élus. M. le Maire informe le Conseil municipal de la nouvelle législation en matière de TVA : cette nouvelle législation impose aux collectivités de payer la TVA sur la marge c'est-à-dire sur la différence entre le prix d'acquisition et de revente. Cette règle nouvelle est applicable depuis le 10 mars 2010. Toutes les opérations passées postérieurement sont taxables sauf si une réservation avait été faite avant cette date. Malgré cette nouvelle réglementation, le Conseil décide de maintenir le prix de vente du m2 à 18.50 euros TTC : cela représente un coût important pour la commune mais le souhait est de ne pas pénaliser les nouveaux acquéreurs.

Commission Voirie

- + La commission s'est réunie le 16 septembre dernier avec en premier lieu la réception du programme de voirie (rappel 159000 euros) réalisé par l'entreprise Bertho TP. Aucune réserve n'a été émise. Le programme de point à temps automatique pour 15 tonnes est également une bonne solution pour l'entretien de nos routes.
- + La commission a ensuite statué sur des demandes d'acquisition de voirie communale.
- + Sentier à Thèmes : il se met progressivement en place mais doit passer a priori en bordure de route entre la rue d'enfer et au dessus du haras. Dans un souci évident de sécurité, il convient de faire procéder à des aménagements en bordure de route. Cet objectif de sécurité passe par la possibilité de faire remonter le panneau d'entrée d'agglomération, limitant ainsi la vitesse à 50 km/h. Des travaux d'aménagement en accotement de la départementale au dessus de la propriété « Penhard », validés par la commission de sécurité du Département, devront être réalisés à la charge de la commune. Si une solution alternative était trouvée pour le sentier, il n'y aurait pas besoin de ces travaux.

Commission pour le Diagnostic, la Compréhension et l'Action (CODICA)

M. le Maire donne le compte-rendu de la commission spécifique réunissant le conseil général, la mairie, la gendarmerie et le SDIS suite à l'accident mortel du 10 août. Cette réunion prévue immédiatement après l'accident a débouché sur les propositions suivantes : la mise en œuvre d'un merlon de terre de hauteur inférieure à 70 cm de part et d'autre de la chaussée. Ces travaux nécessitent probablement en intérieur de courbe une acquisition de terrain sur quelques mètres avant l'ouvrage, et sur 20 m après l'ouvrage avec déplacement du fil d'eau du fossé.

- Sens LANGAST-PLOUGUENAST : balisage de la courbe avec mise en place de 4 balises monochevrons de type J4
- Mesure du coefficient d'adhérence de la chaussée de la première courbe en sortie d'agglomération jusqu'au point haut en sortie de hameau.

Calendrier de la salle omnisports

Le calendrier annuel de la salle de sports et de la salle de remise en forme est présenté. La fréquentation de la salle de sports est particulièrement importante. Le planning sera affiché à l'entrée de la salle.

ALSH

Le projet d'extension du restaurant scolaire pour accueillir l'ALSH avance dans le cadre du Pôle d'excellence rurale. La Caf a déjà réalisé un budget prévisionnel avec une étude statistique des besoins. La fréquentation s'annonce très bonne en octobre.

Restaurant scolaire

Comme prévu lors du dernier conseil, une personne a été recrutée en Contrat d'accompagnement vers l'emploi pour 6 mois (20h/semaine). Il s'agit de Mme Stéphanie Le Souder. Afin de faciliter son intégration professionnelle, elle est affectée sur plusieurs tâches au restaurant scolaire et également à l'accueil périscolaire. Le nouveau four est en fonction et une nouvelle armoire réfrigérée est en commande.

Commission communication

Nadine Moisan, adjointe, présente les travaux de la commission. En premier lieu, la commission a travaillé sur le totem du parking de la salle des fêtes pour améliorer la signalétique de Guette-es-Lièvres. Le site internet a été passé en revue et sera remis à jour prochainement.

Les élus sont satisfaits de la nouvelle formule du bulletin municipal.

Informations diverses

- + Nouveaux statuts de la CIDERAL : les nouveaux statuts sont présentés aux élus. Peu de modification à l'exception de la possibilité désormais de faire l'acquisition de biens en vue de la création de logements sociaux.
- + M. le Maire fait le point sur un article paru dans la presse concernant l'implantation d'un centre d'enfouissement sur la commune. Suite à ces rumeurs, le maire a pris contact avec la CCI, la préfecture et les élus de Pommerit le Vicomte. Aucune information officielle ne vient corroborer ces rumeurs, et ce d'autant plus, que depuis cet article, le nom d'une autre commune a été cité dans la presse.
- + Demande du Centre de secours : il est demandé au Conseil municipal de prendre en charge le nettoyage des locaux du SDIS environ 2 heures par semaine.
- + Portage du repas à domicile : J. Helloco, adjoint, présente la plaquette du portage de repas à domicile, un service qui fonctionnent très bien et permet d'améliorer la qualité de vie des anciens et des plus fragiles.
- + La Poste : à compter de janvier 2011, la Poste ne sera ouverte que 5 jours par semaine le matin. Il n'y aura plus d'ouverture le mercredi.
- + Pierrick Sébille soulève le problème des sapins au stade Lucien Rault concernant les ballons.
- + Le Maire informe le Conseil municipal que suite aux problèmes rencontrés à l'occasion de la soirée des écoles privées, il n'autoriserait pas de disco après les repas jusqu'à la fin de l'année.

C.A.U.E.: Exposition d'architecture:

« Ca va barder ! Ou comment rhabiller sa maison pour l'hiver ? » présentée au CAUE 29, avenue des Promenades à SAINT-BRIEUC du **20 octobre au 4 novembre 2010**, et au Lycée Fressinet du **8 novembre au 19 novembre 2010**. En 2009, le festival d'architecture « Petites machines à habiter » du CAUE de la Sarthe consacré à l'architecture contemporaine a pour thème : la rénovation thermique d'une maison des années 70. Il a été demandé aux candidats de l'appel à idées d'améliorer les performances thermiques et esthétiques de la maison, 30 ans après sa construction. L'exposition présente une vingtaine de maquettes extraites du concours. Dans le cadre de cette exposition, des conférences vous seront proposées : restez connectés à notre site internet, www.caue22.fr, pour connaître les dates et lieux. Contact : Tél. 02.96.61.51.97 Mail : caue22@wanadoo.fr .